



AVIS PUBLIC

Projet de règlement 2018-10

PRENEZ AVIS QUE lors d'une séance du conseil tenue le 10 septembre 2018, un projet de règlement intitulé « **Projet de règlement 2018-10 sur le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans le territoire de la municipalité** » a été présenté.

La Municipalité de Sainte-Barbe désire par ce règlement, protéger l'eau potable en imposant des normes plus strictes afin de déroger au Règlement sur le Prélèvement des eaux et leur protection (RPEP) adopté en juillet 2014 par le gouvernement du Québec. Ce règlement prescrit (entre autres) les distances imposées entre les forages pétroliers et gaziers avec fracturation hydraulique et les sources d'eau potable ;

L'adoption du règlement pour décrétant « un programme de revitalisation dans la Municipalité de Sainte-Barbe » aura lieu lors de la séance ordinaire du conseil qui se tiendra le **lundi 1er octobre 2018, à 19 h 30**, à l'hôtel de ville de Sainte-Barbe.

DONNÉ à Sainte-Barbe ce 11^{ième} jour de septembre deux mille dix-huit.

Chantal Girouard
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Chantal Girouard, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Sainte-Barbe, certifie sous serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le Conseil, le 11 septembre 2018 entre 8 h 00 et 16 h 00.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 11^e jour de septembre 2018

Chantal Girouard
Directrice générale et secrétaire-trésorière